

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael,

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Absents excusés : DOTTAIN Laurence, BEUGNIET Pierre.

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 06 28

Objet :

Autorisation d'occupation du domaine public pour la réalisation d'une rampe d'accès PMR – Résidence Professeur Louis Barraya

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), notamment ses articles L.2122-1 et suivants relatifs à l'occupation du domaine public,

Vu le projet de création de la Résidence Seniors " Professeur Louis Barraya", portée par la SCI VGPI, sise 6 rue Lange à NICE (06100),

Considérant que la mise en accessibilité du bâtiment est une exigence réglementaire en particulier pour un établissement destiné à accueillir des personnes âgées ou en situation de handicap,

Considérant que la SCI VGPI souhaite installer une rampe d'accès PMR de 6 mètres de long sur 1,20 mètre de large, en saillie de l'entrée de la résidence, impliquant une occupation permanente du domaine public communal,

Considérant que cet aménagement ne nuit pas à la circulation ou à la sécurité publique et qu'il s'inscrit dans l'intérêt général,

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250628-DE
Reçu le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

-Autorise la SCI VGPI à occuper une portion du domaine public communal pour la construction d'une rampe d'accès PMR d'environ 6,00 m de long sur 1,20 m de large, en façade de la résidence seniors " Professeur Louis Barraya".

-Accorde cette autorisation à titre gratuit et permanent, sous réserve du respect des prescriptions techniques de la commune, notamment en matière de sécurité, de matériaux et d'intégration esthétique.

-Se réserve le droit pour la commune de demander des ajustements ou modifications si des contraintes techniques ou de sécurité devaient l'imposer.

-Autorise le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 20

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par Vallauri Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par SABLAYROLLES Rolande, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Contre : /

Abstentions:

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

p.2

006-210600573-20250626-250628-DE
Reçu le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025